

plus grande échelle même que l'ont proposé les tenants du régime d'assurance frais médicaux.

Il faudra peut-être reviser fondamentalement l'attitude prise à l'égard des problèmes des assistés sociaux. A titre de chef le ministre aura un défi réel à relever, celui d'établir les modalités qui seront suivies dans tout le ministère pour l'administration du régime d'assistance publique du Canada.

Je tiens à signaler que, pour ma part, je ne suis pas opposé au régime, ni mon parti d'ailleurs, comme je pense l'avoir déclaré à l'étape du projet de résolution. Ce projet, on l'a signalé, propose un grand nombre de choses essentielles et les services de bien-être de l'ensemble du pays en recevront une impulsion prodigieuse. Toutefois, ce régime devra être administré de façon judicieuse. Ce qui me plaît en particulier dans cette mesure, ce sont les dispositions portant sur l'aide aux personnes qui se rapprochent du niveau où les services de bien-être sont nécessaires, mais qui peuvent se tirer d'affaire avec une certaine aide des services de bien-être. Je suis heureux que ces personnes soient protégées par le régime.

Comme le propose l'article paru ce matin dans le *Globe and Mail*, on pourrait peut-être songer à étendre la portée de ce projet de façon à comprendre les programmes dans les écoles où des problèmes peuvent exister. Je sais, et je suis sûr que tout instituteur de campagne le sait, que souvent on ne peut rien faire à l'égard de problèmes jusqu'au moment où ils atteignent une telle gravité, qu'ils nécessitent une attention radicale. On s'en occupe une fois ce point atteint, alors qu'en agissant plus tôt, on n'aurait pas permis au problème de prendre de l'ampleur.

Je félicite le ministre de son projet et je recommande qu'il soit appliqué avec la sagacité que M. Baetz prévoyait, j'en suis sûr. L'île du Prince-Édouard nous fournit un exemple de la façon dont les vieillards de notre pays peuvent espérer être secourus grâce à ce plan.

M. Richard Cashin (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, comme je le disais hier soir, avant que nous abordions d'autres questions, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet de cette mesure législative. Lorsque les événements actuels seront vus dans la perspective de l'ensemble du Parlement, nous en viendrons probablement à la conclusion que nous avons été témoins aujourd'hui d'un exemple flagrant de parti pris et d'indifférence à l'égard des besoins de nos concitoyens comme n'en a témoigné aucun

[M. Johnston.]

parti politique depuis longtemps; je veux parler de l'initiative étonnante et révoltante prise par le Nouveau parti démocratique. Comme nous le savons tous, cet amendement aurait pu couler ce projet de loi.

• (5.40 p.m.)

Un observateur impartial qui se serait installé au-dessus du Parlement et qui assisterait à nos délibérations aurait pu prévoir, ou au moins, aurait trouvé plus normal qu'une telle décision soit prise par le parti conservateur car, on ne s'attend pas, peut-on dire, à ce que le parti conservateur ait la même vue d'avant-garde sur la nature complexe de la lutte contre la pauvreté. On pourrait s'attendre à ce que ceux qui portent la bannière de l'idéalisme, qui remplissent continuellement les pages du *hansard* avec leurs exhortations en faveur des humbles du Canada, que ces personnes qui jouent les Don Quichotte, qui se prennent pour des hommes d'État qui essaient de sauver le Parlement, auraient crié haro sur les conservateurs si ceux-ci avaient pris une telle décision. On aurait accusé les conservateurs d'irresponsabilité. Les deux partis traditionnels auraient été ridiculisés.

Que voyons-nous dans les événements d'aujourd'hui? Ce serait condamnable, mais plus normal que les conservateurs aient pris cette décision, mais ils ont préféré s'en abstenir. Pourquoi les en féliciter? Ils se sont inspirés du simple bon sens. La décision prise par ce groupe et plus particulièrement par le député qui a proposé cet amendement, a été, à mon avis, consternante. Le peuple canadien devrait savoir que le Nouveau parti a tenté de politiquer au détriment des veuves, des orphelins et d'autres personnes nécessiteuses du pays, dont beaucoup forment le vrai noyau des pauvres. Monsieur l'Orateur, s'il y a eu de la politique partisane au Parlement au cours des dernières sessions, tous les observateurs devraient comprendre que si nous sommes tous parfois coupables de ce délit, le parti le plus coupable a été le Nouveau parti démocratique lui-même.

Il est regrettable que ce député ait proposé cet amendement car depuis vingt-cinq ans, je suppose, il se donne le titre de défenseur des humbles. Ses paroles sonnent creux et même les âmes indulgentes admettront qu'il s'est ravalé au niveau des pires insinuations qu'il a souvent lancées contre des membres de côté-ci de la Chambre. Nous devons, je suppose, montrer plus d'indulgence envers les membres de ce groupe, parce qu'ils n'ont jamais dû gouverner le pays. Leur décision d'aujourd'hui révèle qu'ils ne mériteront jamais la confiance du peuple, car Dieu seul sait ce qu'ils feraient de cette responsabilité.